

	CTM	CTAC	CT spéciaux SCN	CT DRAC	CT spécial DRAC	CT des EPA	CT commun ENSA
Type d'instance	Obligatoire	Obligatoire	Facultatifs	Obligatoire	Facultatif	Obligatoire	Facultatif
Présidence	Ministre ou Directeur de Cabinet, et en cas d'empêchement, directeur de Cabinet adjoint + présence des DG	SG et, en cas d'empêchement, SG adjoint + présence des DG	Directeur chargé des Archives pour le SCN Archives Directrice des Musées de France pour le SCN Musées Directeur du SCN Mobilier National	Directeur de chaque DRAC, et en cas d'empêchement, le DRAC adjoint (ou le SG ?)	SG et, en cas d'empêchement, SG adjoint	Président de l'EPA, et en cas d'empêchement, le directeur général	Directeur chargé de l'architecture
Périmètre	<p>Pour rappel, il y a deux critères de rattachement au CTM :</p> <p><u>La règle générale, qui est le critère fonctionnel</u> :</p> <p>les agents relevant de l'un des services d'AC ;</p> <p>les agents affectés dans les SCN ;</p> <p>les agents affectés dans les DRAC + STAP</p> <p>les agents d'un EPA sous tutelle du Ministère (dans le cadre du rattachement de ces derniers au CTM)</p> <p>les agents affectés dans les EPA du Ministère (cf : 1° de l'article 35 du décret n° 2011-184 : « <i>Le comité technique ministériel peut recevoir compétence pour examiner des questions communes à tout ou partie des établissements publics administratifs relevant du département ministériel considéré, lorsque [...] l'intérêt du service le commande</i> »</p> <p><u>Le critère de gestion</u></p> <p>Les agents mis à disposition ou détachés auprès d'un GIP ou d'une API du département ministériel assurant leur gestion (art 18 du décret n° 2011-184) ;</p> <p>Ne rempliraient aucun de ces deux critères :</p> <p>les agents des AD (jusqu'à présent, ils relevaient du CT de la DGPAT)</p> <p>les agents mis à disposition des bibliothèques municipales classées</p> <p>les personnels de l'AAS</p>	<p><u>Services d'AC :</u></p> <p>agents relevant de la DGPAT, y compris SIAF (+ le CNMN) et le SMF + services centraux déconcentrés (CNP) + Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques + agents affectés dans les résidences présidentielles</p> <p>agents relevant de la DGMIC</p> <p>agents relevant de la DGCA ;</p> <p>agents du SG + DGLFLF + Cabinet + IGAC</p> <p><u>Les SCN</u></p> <p>Mobilier National ;</p> <p>DRASSM ;</p> <p>LRMH ;</p> <p>C2RMF ;</p> <p>Médiathèque de l'architecture et du patrimoine ;</p> <p>Musée Clémenceau-De Lattre de Tassigny ;</p> <p>Musée Port Royal des Champs ;</p> <p>Musée des Plans et Reliefs ;</p> <p>Musée Magnin ;</p> <p>Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale ;</p> <p>Musées nationaux du XX^{ème} siècle ;</p> <p>Musée national de préhistoire ;</p> <p>Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau ;</p> <p>Musée national de la Renaissance à Ecoen ;</p> <p>Musée du Moyen-Âge-thermes et hôtel de Cluny ;</p> <p>Musée national et domaine du château de Pau ;</p> <p>Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye -</p> <p>Musées et domaine de Compiègne et Blérancourt</p> <p>Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale ;</p> <p>Musées nationaux du XX^{ème} siècle ;</p> <p>Musée national de préhistoire ;</p> <p>Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau ;</p> <p>Musée national de la Renaissance à Ecoen ;</p> <p>Musée du Moyen-Âge-thermes et hôtel de Cluny ;</p> <p>Musée national et domaine du château de Pau ;</p> <p>Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye -</p> <p>Musées et domaine de Compiègne et Blérancourt</p> <p>Archives nationales</p> <p>Archives nationales du monde du travail</p> <p>Archives nationales de l'Outre Mer</p>	<p><u>SCN Musées</u></p> <p>Musée Clémenceau-De Lattre de Tassigny ;</p> <p>Musée Port Royal des Champs ;</p> <p>Musée des Plans et Reliefs ;</p> <p>Musée Magnin ;</p> <p>Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale ;</p> <p>Musées nationaux du XX^{ème} siècle ;</p> <p>Musée national de préhistoire ;</p> <p>Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau ;</p> <p>Musée national de la Renaissance à Ecoen ;</p> <p>Musée du Moyen-Âge-thermes et hôtel de Cluny ;</p> <p>Musée national et domaine du château de Pau ;</p> <p>Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye -</p> <p>Musées et domaine de Compiègne et Blérancourt</p> <p>Centre de recherche et de restauration des musées de France</p> <p><u>SCN Archives</u></p> <p>Archives nationales (3 sites : Paris, Fontainebleau, Pierrefitte-sur-Seine) ;</p> <p>Archives nationales du monde du travail à Roubaix ;</p> <p>Archives nationales de l'Outre Mer à Aix en Provence</p> <p><u>SCN Mobilier National</u></p>	DRAC + STAP	Toutes les DRAC + STAP	EPA	Toutes les ENSA

COMPETENCES	CTM	CTAC	CT spéciaux SCN	CT DRAC	CT spécial DRAC	CT des EPA	CT commun ENSA
Organisations et fonctionnement des services	<p><u>D'un point de vue réglementaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification des textes organisationnels du MCC (Ex : décret modifiant le décret relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du MCC) - Modification des cycles horaires ou la mise en place d'astreintes (modifications des arrêtés ministériels de 2002) - Projets relatifs à la création d'une nouvelle structure (EPA ou SCN), élargissant ainsi le périmètre ministériel - Textes initiaux relatifs à la création des CT/CHSCT (lors du renouvellement général) <p>-----</p> <p><u>Présentation de projets « généraux » impactant le MCC (pour information)</u> Impact de la MAP au MCC ; L'acte III de la décentralisation ; Schémas stratégiques (politique immobilière/systèmes d'information)</p> <p>-----</p> <p><u>Présentation de projets « Culture » (pour information) :</u> Loi Patrimoines ; Loi relative à la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;</p> <p><u>Points d'information spécifiques</u> Sur la politique muséale (SCN + EP Musées) Sur l'accueil des publics (SCN + EP Musées) Sur la numérisation des Archives Sur les Archives départementales</p> <p>Remarque : la présentation de ces projets s'accompagnera de réunions thématiques et/ou techniques, en présence des OS représentées au CTM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de textes modifiant l'organisation des services (Ex : arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général ou arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines, etc.) - Réorganisation d'un service impliquant une modification de l'organisation du travail (Ex : évolution de l'organigramme et/ou modification des missions exercées par un nombre non marginal d'agents) - Déménagement concernant un nombre significatif d'agents d'AC ou d'un SCN non couvert par l'un des CT spéciaux ou déménagement entraînant la relocalisation des services dans une autre structure (si issu d'un changement organisationnel : pour avis) - Projets d'aménagement importants (pour avis ou pour info, en fonction de la fermeture – ou non – des services et d'éventuelles modifications des horaires de travail durant une durée significative) - Modification des règles applicables au temps de travail de l'un ou plusieurs SCN - Examen des règlements intérieurs des structures (et avenants à ces derniers) - Projet de textes impactant le statut des SCN 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de réorganisation d'un service impliquant une modification de l'organisation du travail (Ex : évolution de l'organigramme et/ou modification des missions exercées par un nombre non marginal d'agents) - Déménagement concernant un nombre significatif d'agents relevant de l'un des SCN couvert par le CT spécial ou déménagement entraînant la relocalisation des services dans une autre structure (si issu d'un changement organisationnel : pour avis) - Projets d'aménagement importants (pour avis ou pour info, en fonction de la fermeture – ou non – des services et d'éventuelles modifications des horaires de travail durant une durée significative) - Modification des règles applicables au temps de travail de l'un ou plusieurs SCN - Examen des règlements intérieurs des structures (et avenants à ces derniers) - Projet de textes impactant le statut des SCN 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de réorganisation d'un service impliquant une modification de l'organisation du travail (Ex : évolution de l'organigramme et/ou modification des missions exercées par un nombre non marginal d'agents) - Déménagement concernant un nombre significatif d'agents relevant de l'un des SCN couvert par le CT spécial ou déménagement entraînant la relocalisation des services dans une autre structure (si issu d'un changement organisationnel : pour avis) - Projets d'aménagement importants (pour avis ou pour info, en fonction de la fermeture – ou non – des services et d'éventuelles modifications des horaires de travail durant une durée significative) Accord local – Temps de travail (application des arrêtés ministériels de 2002) Mise en place de CHORUS DT 	Présentation de la DNO Impact de la mise en place de CHORUS DT (bilan)	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de textes modifiant l'organisation de l'EP (Ex : modification du décret « statutaire » de l'EP) - Réorganisation d'un service impliquant une modification de l'organisation du travail (Ex : évolution de l'organigramme et/ou modification des missions exercées par un nombre non marginal d'agents) - Déménagement concernant un nombre significatif d'agents relevant de l'un des SCN couvert par le CT spécial ou déménagement entraînant la relocalisation des services dans une autre structure (si issu d'un changement organisationnel : pour avis) - Projets d'aménagement importants (pour avis ou pour info, en fonction de la fermeture – ou non – des services et d'éventuelles modifications des horaires de travail durant une durée significative) Accord local – Temps de travail (application des arrêtés ministériels de 2002 et/ou des textes spécifiques de l'EP) 	Présentation de projets impactant les ENSA (Ex : rapport FELTESSE)
GPEC et recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - Orientations stratégiques en matière de ressources humaines - Doctrine ministérielle relative aux règles d'emploi et de rémunération des contractuels (mise en œuvre de la loi Sauvadet par ex) - Mise en œuvre du dispositif « Emplois d'avenir » 	Situation des effectifs en AC et dans les SCN	Situation des effectifs dans les SCN Musées et dans les SCN Archives (bilan social ?) Evolution des métiers	Situation des effectifs par DRAC (bilan social ?)	Cartographie de l'emploi dans les DRAC	Stratégie RH par EP Nombre et modalités de recrutement des emplois d'avenir	<ul style="list-style-type: none"> - Situation des effectifs dans les ENSA - Doctrine relative au recrutement des enseignants des ENSA

	CTM	CTAC	CT spéciaux SCN	CT DRAC	CT spécial DRAC	CT des EPA	CT commun ENSA
Règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire	- Textes modifiant un statut ou portant statut de l'un des corps ou statut d'emploi du ministère : entrée dans le NES / fusions de corps - Textes portant valorisation ou repyramidage de l'une des filières du MCC					- Modification d'un statut spécial (INRAP - CMN)	- Contrats doctorants
Grandes orientations en matière de politique indemnitaire	-Modalités de mise en œuvre d'une nouvelle prime (critères de répartition, conditions d'attribution, et critères de modulation etc...)						
Formation et développement des compétences et qualifications prof	Plan de formation de l'année à venir (pour avis) Bilan formation de l'année passée (pour information) Note pluriannuelle d'orientation de la formation professionnelle continue (pour information) NB : ces documents sont présentés, au préalable, à la commission formation.	Plan de formation de l'année à venir (pour avis) Bilan formation de l'année passée (pour information)	Focus formation pour les CT spéciaux à titre d'information	Plan de formation de l'année à venir (pour avis) Bilan formation de l'année passée (pour information)	Focus formation pour le CT spécial DRAC à titre d'information	Plan de formation de l'année à venir (pour avis) Bilan formation de l'année passée (pour information)	Focus formation pour le CT commun des ENSA à titre d'information
Evolutions technologiques et méthodes de travail et à leur incidence sur les personnels	CHORUS DT ONP	CHORUS DT		CHORUS DT	Bilan sur la mise en place de CHORUS Logiciel Archéo ARPEGE	CHORUS DT	Point d'information sur TAÏGA
Insertion professionnelle	Doctrines ministérielles relatives à la mise en place de voies d'accès spécifiques à l'emploi public (PACTE, emplois d'avenir, etc) et suivi de leur mise en œuvre (cf : bilan social).	Bilan des recrutements (cf : bilan social)		Bilan des recrutements (cf : bilan social)		Bilan des recrutements (cf : bilan social)	
Egalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations	Rapport sur l'égalité professionnelle et sur le recrutement de travailleurs handicapés, dans le cadre du bilan social (à prévoir, dans le cadre de sa refonte). Plan d'action éventuel en faveur de l'égalité professionnelle	Rapport à produire (cf : bilan social) Plan d'action éventuel		Rapport à produire (cf : bilan social)			
Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire	X	X		X		X	
Textes et documents à discuter	- RI de l'instance - Approbation des PV - Bilan social - Agenda social annuel - Présentation des accords validés ou des PV de désaccord (pour information)	- RI de l'instance - Approbation des PV - Bilan social - Agenda social annuel -Présentation des accords validés ou des PV de désaccord (pour information)	- RI de l'instance - Approbation des PV	- RI de l'instance - Approbation des PV - Bilan social -Agenda social annuel -Présentation des accords validés ou des PV de désaccord (pour information)	- RI de l'instance - Approbation des PV	- RI de l'instance - Approbation des PV - Bilan social -Agenda social annuel - -Présentation des accords validés ou des PV de désaccord (pour information)	- RI de l'instance - Approbation des PV

Remarque : le contenu du bilan social sera examiné prochainement avec les organisations syndicales représentées au CTM (mise en place d'un groupe de travail)